[PleaseReview document review. Review title: 2020 First Consultation: Draft PT Irradiation treatment for Sternochetus frigidus (2017-036). Document title: ND140\_2017-036\_DraftPT\_Sternochetus\_Frigidus\_Fr.docx]

[1]PROJET D’ANNEXE À LA NIMP 28: Traitement par irradiation contre *Sternochetus frigidus* (2017-036)

[2]**État d’avancement du document**

|  |  |
| --- | --- |
| [3]Cet encadré ne fait pas officiellement partie de l’annexe et il sera modifié par le Secrétariat de la CIPV après l'adoption. | |
| [4]**Date du présent document** | [5]2020-05-28 |
| [6]**Catégorie du document** | [7]Projet d'annexe à la NIMP 28 |
| [8]**Étape de la préparation du document** | [9]Préalable à la première consultation |
| [10]**Principales étapes** | [11]2017-10 Le traitement est présenté en réponse à l'appel à communication de traitements de 2017-02.  [12]2018-03 Le Groupe technique sur les traitements phytosanitaires (GTTP) examine le projet et demande un complément d’information à l’auteur.  [13]2018-05 Le Comité des normes (CN) ajoute le thème *Traitement par irradiation contre* *Sternochetus frigidus* (2017-036) au programme de travail du GTTP, avec le degré de priorité 2.  [14]2018-09 L’auteur de la proposition présente les informations demandées.  [15]2019-07 Le GTTP examine le projet et demande un complément d’information à l'auteur de la proposition.  [16]2020-02 L’auteur de la proposition communique les informations demandées.  [17]2020-03 Le GTTP examine les informations complémentaires et recommande le projet en vue de sa présentation pour consultation.  [18]2020‑06 Le CN approuve le projet aux fins de consultation (décision électronique 2020\_eSC\_May\_21). |
| [19]**Responsables successifs** | [20]2019-07 M. Walther ENKERLIN (AT)  [21]2008-03 M. Andrew PARKER (AT) |
| [22]**Notes** | [23]2020-02 Révision éditoriale.  [24]2020-05 Révision éditoriale. |

[25]

[26]Champ d’application du traitement

[27]Le traitement décrit l’irradiation du fruit de *Mangifera indica* à la dose minimale absorbée de 165 Gy afin d’empêcher la ponte de *Sternochetus frigidus* au degré d’efficacité déclarée[[1]](#footnote-1).

[29]Description du traitement

[30]**Nom du traitement** Traitement par irradiation contre *Sternochetus frigidus*

[31]**Matière active** Sans objet

[32]**Type de traitement** Irradiation

[33]**Organisme nuisible visé** *Sternochetus frigidus* (Fabricius) (Coleoptera: Curculionidae)

[34]**Articles réglementés visés** *Mangifera indica*

[35]Protocole de traitement

[36]Dose minimale absorbée de 165 Gy afin d’empêcher la ponte de *Sternochetus frigidus*.

[37]On considère avec une certitude de 95 pour cent que le traitement effectué selon ce protocole empêche la ponte d’au moins 99,88684 pour cent des femelles adultes de *Sternochetus frigidus*.

[38]Le traitement devrait être appliqué conformément aux prescriptions figurant dans la NIMP 18 (*Directives pour l’utilisation de l’irradiation comme mesure phytosanitaire*).

[39]Ce traitement ne devrait pas être appliqué aux fruits de *Mangifera indica* entreposés sous atmosphère modifiée, car celle-ci peut en compromettre l’efficacité.

[40]Autres informations pertinentes

[41]Étant donné que l’irradiation ne provoque pas forcément une mortalité absolue, les inspecteurs peuvent trouver des individus vivants mais non viables de *Sternochetus frigidus* (œufs, larves, nymphes ou adultes) au cours de l’inspection. Une telle circonstance n’indiquerait toutefois pas que le traitement ait échoué.

[42]Le Groupe technique sur les traitements phytosanitaires a évalué ce traitement en se fondant sur les recherches publiées par Obra *et al*. (2014), qui corroborent l’efficacité de l’irradiation en tant que traitement du fruit de *Mangifera indica* contre *Sternochetus frigidus*.

[43]L’efficacité du protocole a été calculée sur la base d'un nombre total de 2 274 femelles adultes chez lesquelles le traitement a empêché la ponte, tandis que, dans le groupe témoin, chaque femelle a pondu en moyenne 397 œufs.

[44]Références

[45]La présente annexe peut renvoyer aux normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP). Les NIMP sont publiées sur le Portail phytosanitaire international (PPI), à la page: <https://www.ippc.int/core-activities/standards-setting/ispms>.

[46]**Obra, G.B., Resilva, S.S., Follett, P.A. et Lorenzana, L.R.J.** 2014. Large-scale confirmatory tests of a phytosanitary irradiation treatment against *Sternochetus frigidus* (Coleoptera: Curculionidae) in Philippine mango. *In* *Journal of Economic Entomology*, 107(1): 161-165.

[47]

1. [28] Le champ d’application des traitements phytosanitaires exclut les questions liées à l’homologation de pesticides ou à d’autres exigences nationales relatives à l’approbation des traitements par les parties contractantes. Les traitements adoptés par la Commission des mesures phytosanitaires peuvent ne pas fournir d’informations sur des aspects spécifiques concernant la santé humaine ou la sécurité sanitaire des aliments, lesquels devraient être traités selon les procédures nationales avant approbation d’un traitement par les parties contractantes. En outre, les effets potentiels des traitements sur la qualité des produits sont pris en compte pour certaines marchandises hôtes avant l’adoption internationale desdits traitements. Cependant, l’évaluation des éventuels effets d’un traitement sur la qualité des marchandises peut nécessiter un examen complémentaire. Il n’est fait aucune obligation aux parties contractantes d’approuver, d’homologuer ni d’adopter lesdits traitements en vue de les appliquer sur leur territoire. [↑](#footnote-ref-1)